

Violences conjugales : les N° d'urgence



En cas d'urgence et de danger immédiat pour vous, une proche ou une voisine :

- Appelez la police/gendarmerie au 17 (accessible 24h/24, 7j/7).
- **URGENCE 114 : appel d'urgence pour sourds et malentendants. Vous êtes victime ou témoin, en situation d'urgence, contactez URGENCE 114 par VISIO, TCHAT, SMS ou FAX** accessible gratuitement 24h/24, 7j/7). Des agents de régulation 114, sourds et entendants, gèrent votre appel et contactent le service d'urgence le plus proche.
- Si vous vivez des violences conjugales et que vous souhaitez fuir, **vous pouvez appeler le 115 (hébergement d'urgence)** et expliquer les violences que vous vivez.
- Vous pouvez désormais donner l'alerte dans **une pharmacie** qui alertera tout de suite les forces de l'ordre. Si le conjoint violent est présent dans l'officine, vous pouvez utiliser le code « **Masque 19** » devant le pharmacien.

Pour un conseil ou une écoute anonyme, gratuite et confidentielle :

- Le **3919** « Femmes Violences Information » : accessible du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.
- **En cas de violences sexuelles, appeler le 0 800 05 95 95** du lundi au vendredi de 09h à 19h.
- **Ligne d'écoute pour les femmes victimes de violences en situation de handicap : 01 40 47 06 06**, le lundi de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30 et le jeudi de 10h à 13h. Les femmes déficientes auditives peuvent écrire sur le mail: ecoute@fdfa.fr
- **Pour les enfants (co)victimes de violences** : appeler le **119**, numéro gratuit 24h/24, 7J/7.